

Décision

Générale

colonial

Décision n° 522 décision n° 522 du 16 mai 1952

n° 522

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mai 1952

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro

1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdi Abar, chauffeur auxiliaire 11e échelon, de la Trésorerie, est licencié de son emploi pour faute professionnelle grave à compter du 17 mai 1952. M. Ali Bouh Rialeh est engagé en qualité de chauffeur auxiliaire 6e échelon, en remplacement numérique de M. Abdi Amar, à compter du 18 mai 1952. L'intéressé est mis à la disposition du Trésorier-Payeur.